



CITOYENNETÉ . SÉCURITÉ

Alerte Fraude : Restez Vigilants en 2023 !

Il est essentiel de rappeler de rester vigilants en 2023, car des courriels malveillants circulent actuellement en prétendant émaner de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Publié le 23 octobre 2023

Si vous obtenez un email se présentant comme étant de l'ANTS, vous signalant une contravention et sollicitant son paiement en ligne, abstenez-vous absolument de cliquer sur quelconque lien. Ce courriel est imposteur. Il convient de rappeler que l'ANTS n'a pas la charge de la réception des paiements d'amendes. Pour s'acquitter de vos amendes, dirigez vous vers le [portail officiel de paiement en ligne des infractions](#) ➡

Pour mémoire, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) représente une institution publique française cruciale, conçue pour dématérialiser les formalités administratives des résidents. Ceci englobe les démarches relatives aux certificats d'immatriculation, disponibles en ligne ou via des garages agréés près de votre localité (consultez, [garage à Vannes](#) ➡), ainsi que les demandes de cartes d'identité, de passeports et de permis de conduire. Davantage d'informations sur : ants.gouv.fr/ ➡

Afin de préserver votre sécurité, nous conseillons les pratiques suivantes :

- ▶ Face à des appels ou messages textes provenant de numéros non familiers, ne communiquez pas vos codes d'accès, mots de passe ou coordonnées financières.
- ▶ Restez attentif vis-à-vis de l'adresse électronique de l'expéditeur et du contenu du message reçu.
- ▶ Maniez avec précaution les fichiers annexés aux courriels.
- ▶ Renouvelez vos mots de passe périodiquement, en accédant directement aux sites web respectifs.

Principales formalités administratives relatives à la carte grise

Mise à jour des informations personnelles : Tout changement d'adresse doit être signalé dans un délai de 30 jours via une [plateforme dédiée](#) ➡ afin de mettre à jour les données figurant sur la carte grise. Les trois premières modifications sont gratuites, et le propriétaire reçoit un autocollant à apposer sur le certificat d'immatriculation. Maintenir les informations de la carte grise à jour est essentiel, notamment pour se conformer aux [contrôles de police](#) ➡.

Achat d'un véhicule

L'acquéreur d'un véhicule doit effectuer une demande de certificat d'immatriculation à son nom via une plateforme

sécurisée. Ce document est requis pour souscrire à une [assurance automobile](#), une étape obligatoire pour l'utilisation du véhicule.

Vente d'un véhicule

Le vendeur d'un véhicule doit remplir une déclaration de cession sur une plateforme spécifique dans les 15 jours suivant la vente. Le certificat de cession obtenu à la suite de cette démarche est indispensable pour résilier l'assurance automobile.

◀ *Arnaque aux bacs de collecte des déchets*

Un parcours touristique de découverte du centre-ville ▶

≡ [RETOUR À LA LISTE](#)

VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et
13h30/17h30
fermé les samedis
Tél. : 02 97 73 20 73

📧 **CONTACTEZ-NOUS**

▶ [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)